

REGLEMENT VIDE-GRENIERS

Article 1 : L'office de tourisme de Crest-Voland/Cohennoz organise un vide-greniers **ouvert aux particuliers et aux professionnels** dans la limite des places disponibles, le samedi **15 août 2026**.

Article 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription obligatoirement accompagnés du règlement par **espèces ou carte bancaire**. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués définitivement sans aucune possibilité de changement.

L'exposant s'engage à respecter la surface linéaire qui lui est attribuée.

Articles 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature non appropriée, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnités d'aucune sorte.

Articles 4 : Les exposants s'engagent à rester sur place de **8h à 19h**. Installation à partir de 6h30 jusqu'à 8h.

Rangement des emplacements à partir de 19h lors de l'ouverture de la route.

Article 5 : Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera stationné à côté des stands. Après déchargement et avant 8h, ils devront être stationnés sur les parkings à proximité.

Articles 6 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Article 7 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 8 : En aucun cas les forains, commerçants et vendeurs de nourriture ne sont acceptés.

BULETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 7 AOÛT 2026 au :

Bureau d'Information Touristique de Crest-Voland/Cohennoz, 81 place du Bouloz,
73590 CREST-VOLAND

Renseignements : 04 79 31 62 57 ou par mail : info@crestvoland-cohennoz.com

NOM : Prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

N° CNI :

Tarif : 1 emplacement de 2,5 m linéaire 10€

Je réserve : emplacement(s) à 10€ = €

Nature des objets proposés à la vente :

Règlement par espèces ou en CB directement à l'office de tourisme de Crest-Voland/Cohennoz.

Joindre une photocopie recto-verso de l'inscription au registre du commerce (pour les professionnels) ou une photocopie recto-verso de la carte d'identité (pour les particuliers) et présentation obligatoire d'une pièce d'identité le jour du vide grenier.

PROFESSIONNEL ☐

PARTICULIER ☐

En tant qu'exposant particulier, j'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 brocantes ou vide greniers par année civile

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

